

L'Autorité régionale de transport métropolitain à Montréal

Un modèle unique dans le contexte nord--américain

Présentée par

Ludwig Desjardins, directeur exécutif,
Développement et Performance

Région de Montréal



83

Municipalités



4000

Zone urbaine km²



4 M

Habitants



1,8 M

Emplois



8 M

Déplacements / jour

Avant 2017 : complexité et multiplicité des intervenants

- Modèle typiquement nord-américain de régies municipales, avec un encadrement limité à l'échelle métropolitaine
- 16 organismes responsables de TC dans la région de Montréal
 - Intégration tarifaire partielle et financement décentralisé
- 83 municipalités
- Limites du modèle:
 - ✓ Entrave la bonne planification, le bon fonctionnement des opérations et la prise de décision
 - ✓ Absence de vision métropolitaine
 - ✓ Retard de certains projets d'investissement
 - ✓ Problèmes d'intégration ou de coordination des services (535 titres tarifaires)
 - ✓ Impasse financière du modèle



UN MODÈLE INSPIRÉ DES MEILLEURES PRATIQUES



METROLINX

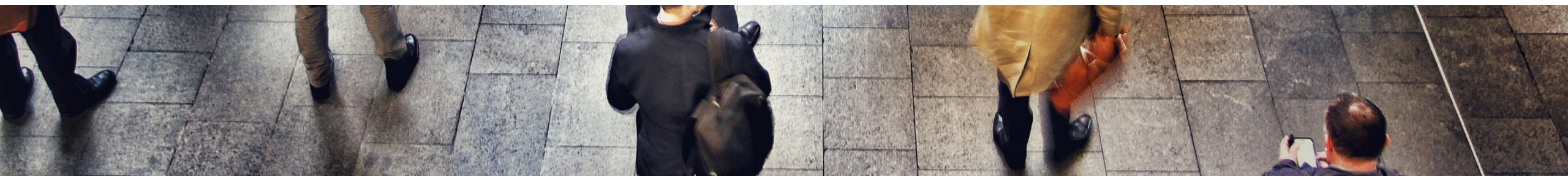




MISSION

Dans une perspective de développement durable
et de cohésion régionale, l'Autorité

PLANIFIE, ORGANISE, FINANCE et **FAIT LA PROMOTION** du transport
collectif dans la région métropolitaine de Montréal
afin d'offrir une expérience de mobilité
SIMPLE, INTÉGRÉE, FLUIDE et **EFFICACE.**



Création de l'Autorité en juin 2017

Structure de gouvernance



Gouvernance

Composition du Conseil d'administration

1 Président nommé par le Gouvernement du Québec

5 élus représentant les cinq secteurs administratifs

- Mairesse de la Ville de Montréal
- Mairesse de la Ville de Longueuil
- Maire de la Ville de Laval
- Maire d'une municipalité de la Couronne nord
- Maire d'une municipalité de la Couronne sud

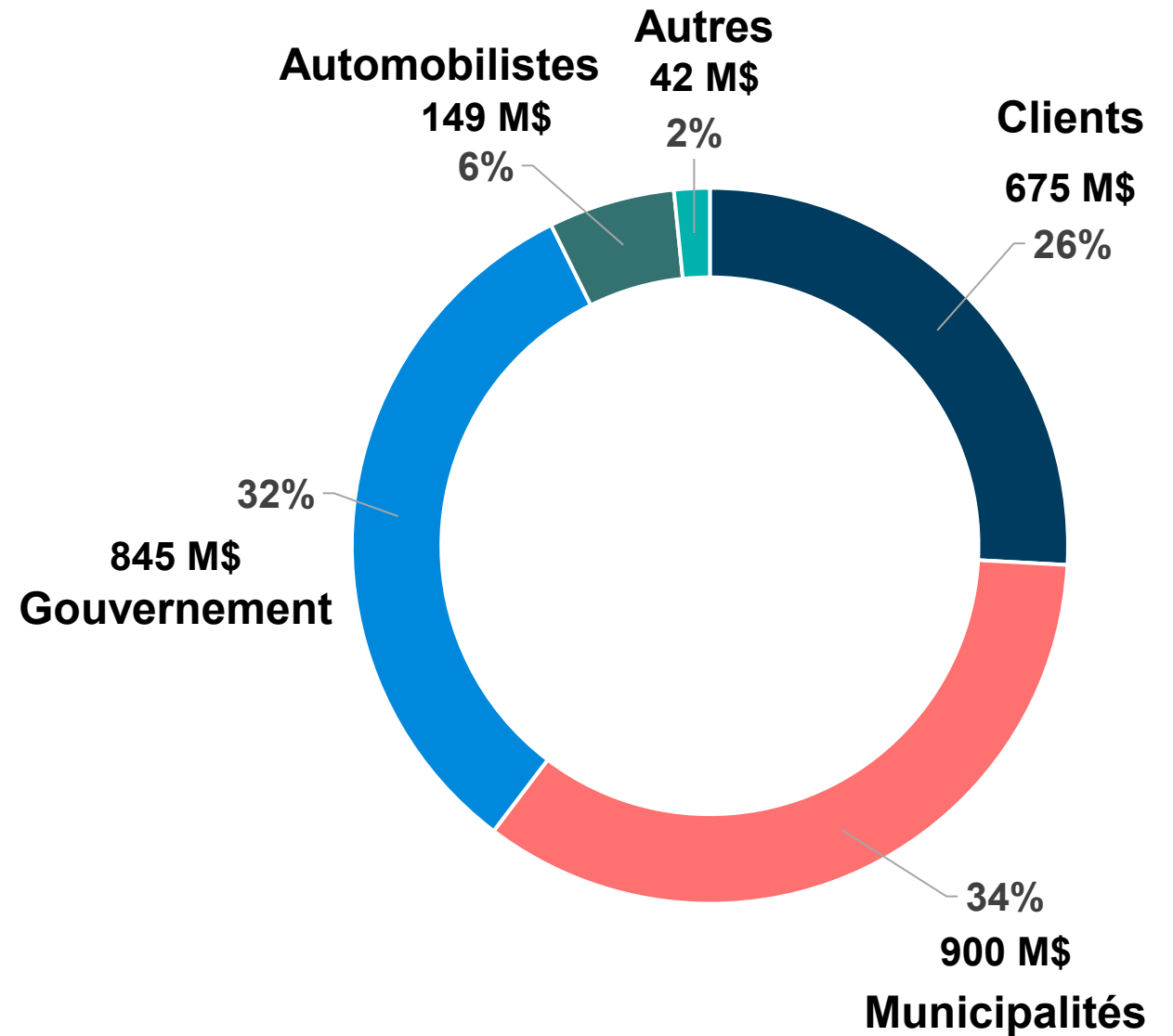
9 membres indépendants nommées par le Gouvernement du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal

Sources de financement

Situation avant pandémie

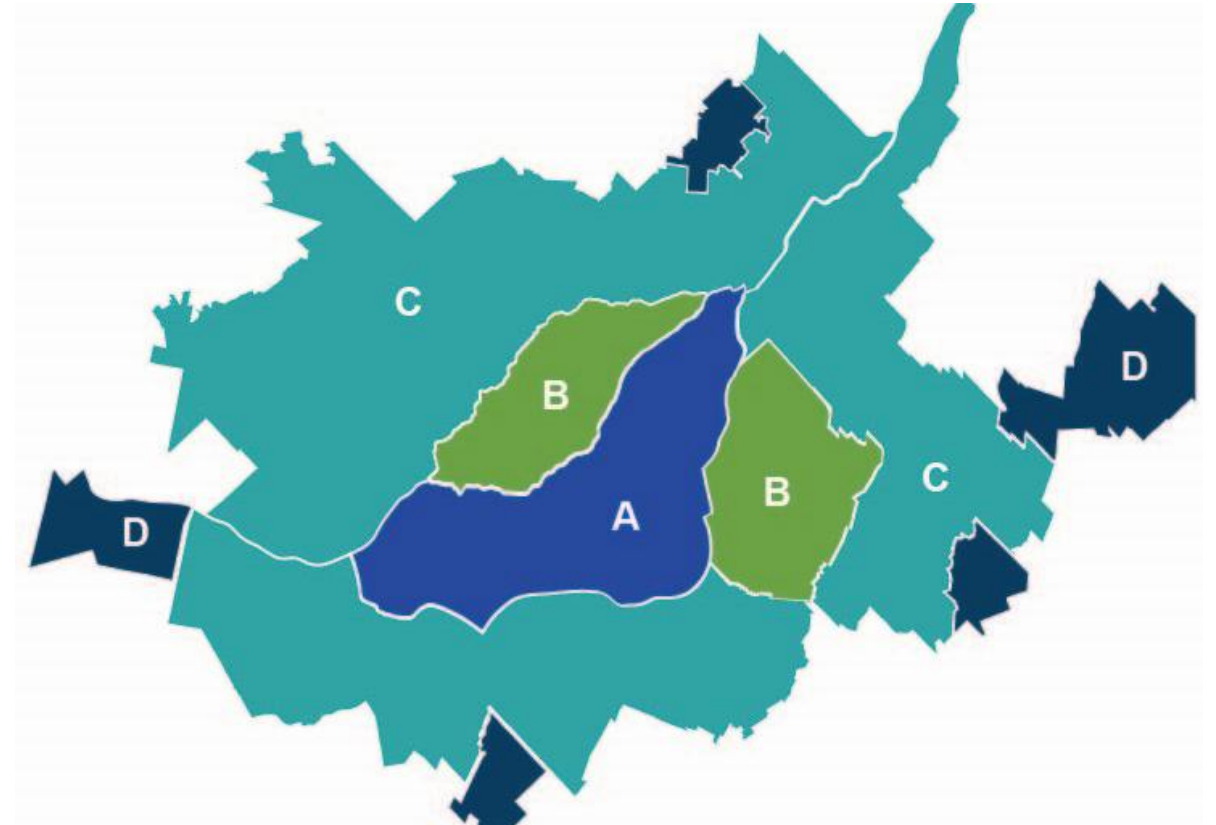
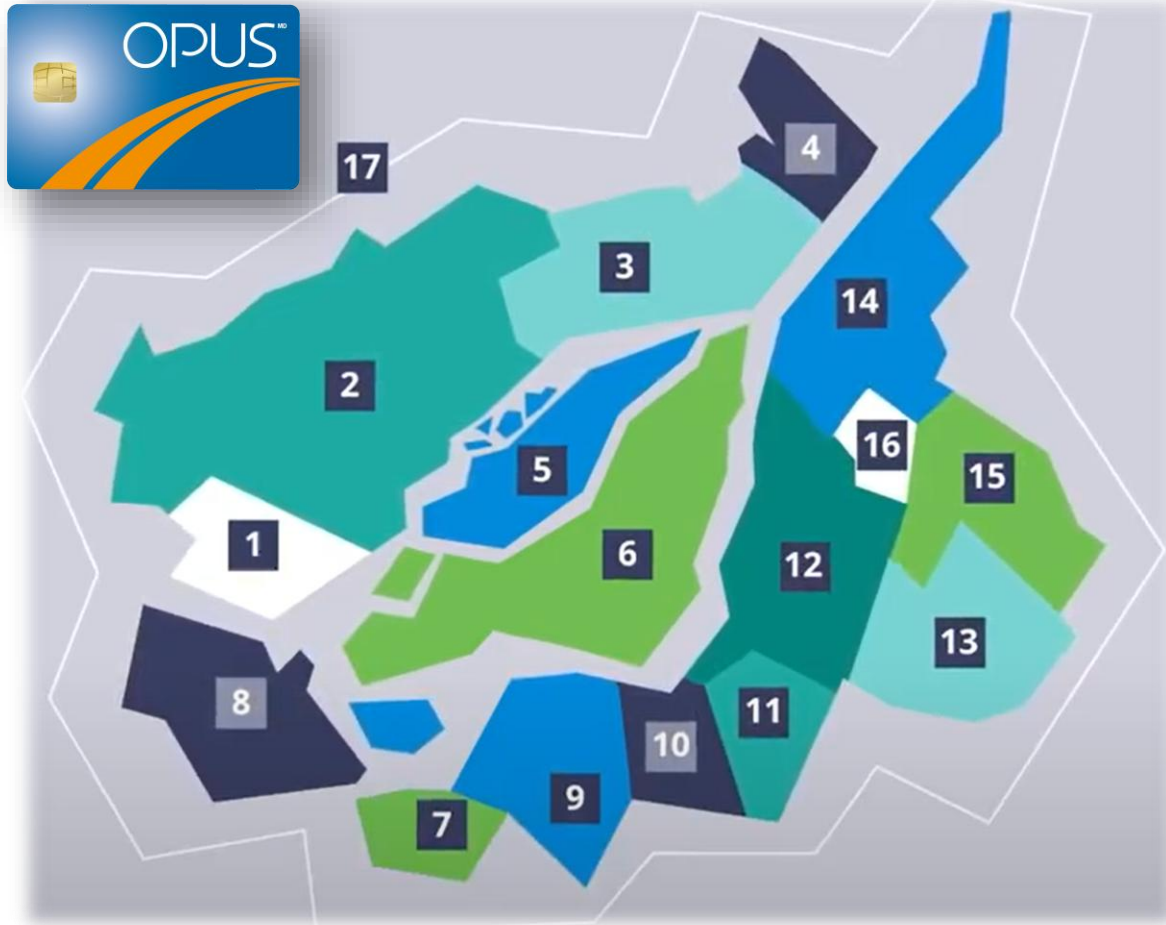
Revenus totaux : 2,6G\$

- Clients : tarifs
- Municipalités: taxe propriété (1 cent du 100\$ de valeur) et contributions au déficit
- Gouvernement : subventions à l'opération et aux investissements
- Automobilistes : taxe sur l'immatriculation (150\$ / auto) et sur l'essence (3 cents/L)
- Autres: publicité, activités commerciales, etc.



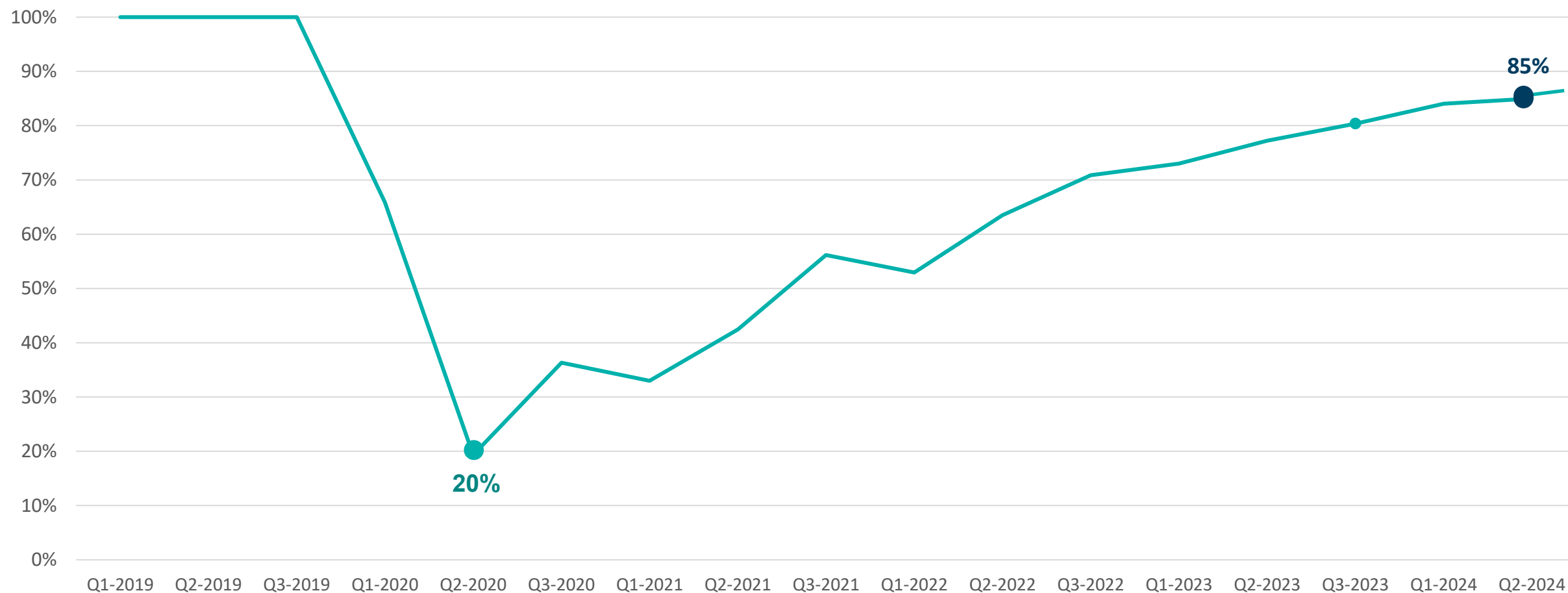
Structure tarifaire

Avant et après la réforme



- Zonal fare for trips involving structural modes
- Flat fare for bus-only trips
- 3 zones + out of territory
- Fare based on number of zones travelled.
- Zones based on major municipal boundaries well-recognized by citizens

Reprise de l'achalandage en transport collectif



Source: Achalandage régional lié, données provenant des sociétés de transport, traitement ARTM

Parts modales de déplacements

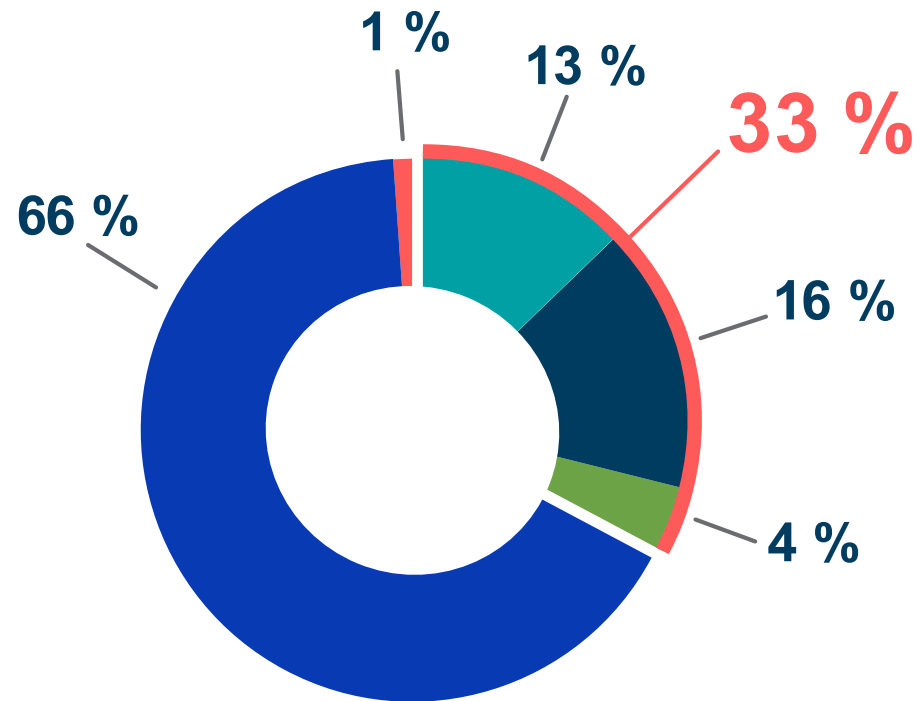
Entre 2018 et 2023, les parts modales 24 h ont évolué de :

 ↓ 1 pt %
pour l'auto

 ↓ 4 pt %
pour le transport en commun

 ↑ 4 pt %
pour les modes actifs (marche et vélo)

Parts modales 24 h



Modes durables



Une grande region très hétérogène

Population: 4 M d'habitants

4,000 km² - 60 % rural

Aire urbaine : 1550 km² (40%)

Densité résidentielle moyenne:

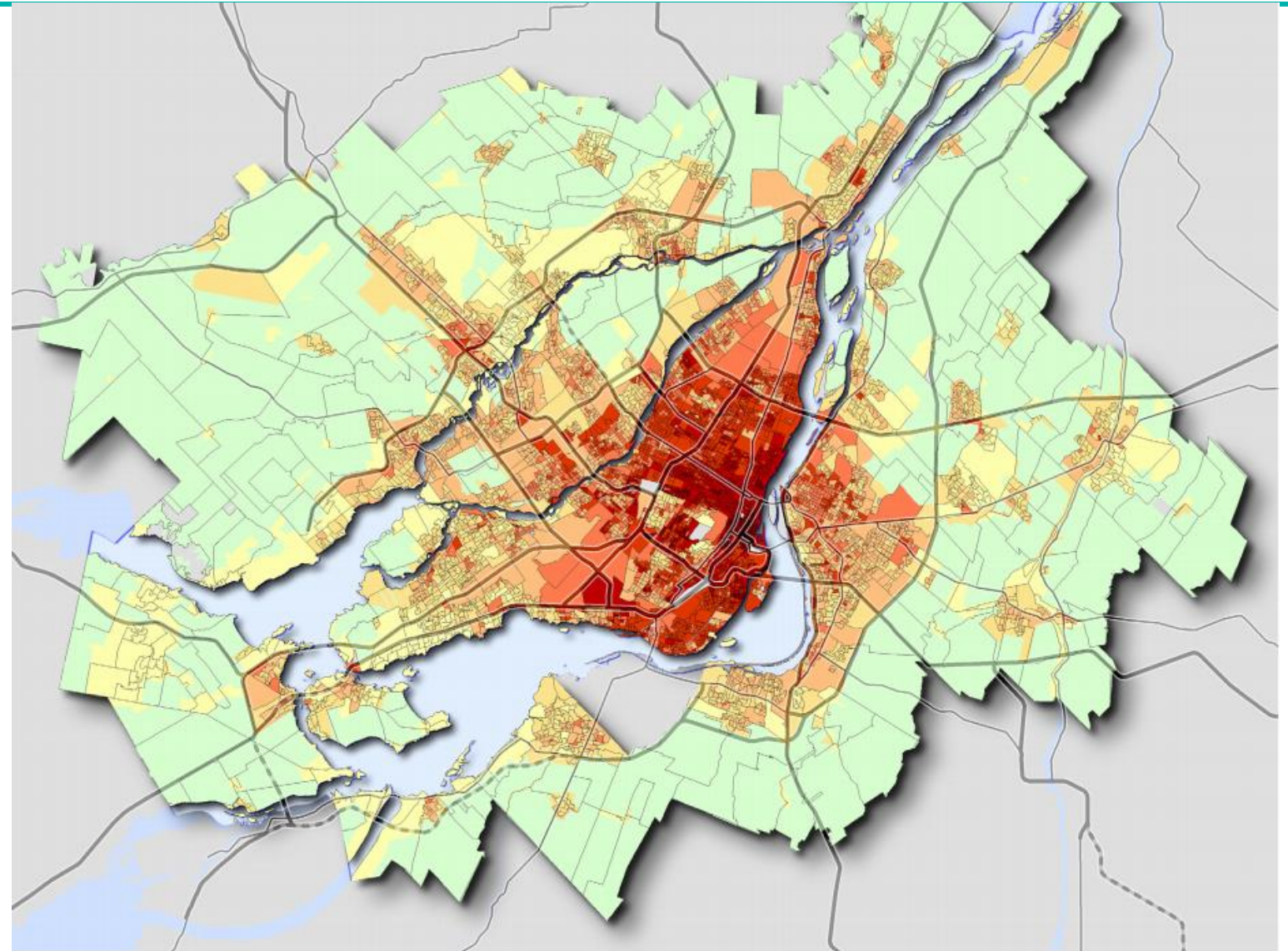
2530 hab/km²

Densité quartiers centraux:

6,600 pers/ km²

Densité en milieu suburbain:

1,700/ km²



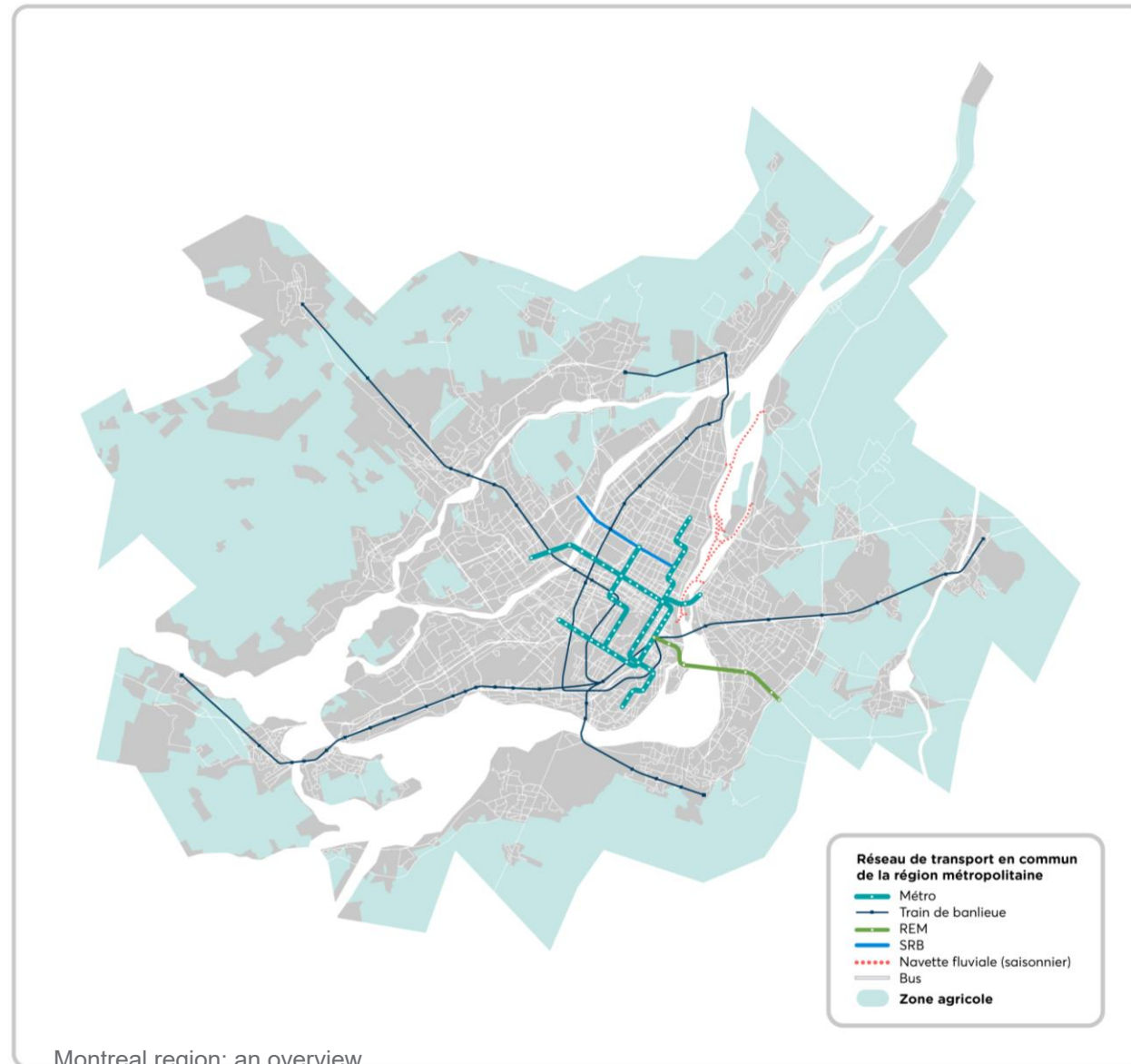














Réseau de transport public



<p>Métro</p>  <p>4 lines 68 stations 271,4 million trips (2018)</p>	<p>Bus</p>  <p>Over 600 lines Over 240 million trips (2018)</p>
<p>Train</p>  <p>5 lines 51 stations 20 million trips (2018)</p>	<p>Paratransit</p>  <p>Fleet of minibuses and taxis 5,8 million trips (2018)</p>
<p>REM</p>  <p>4 branches 26 stations Phase 1 - in service 2023 Phase 2 - 2024 Phase 3 - 2027</p>	<p>River shuttles</p>  <p>6 lines 8 docks Seasonal pilot project since 2018 250 000 trips (2022)</p>

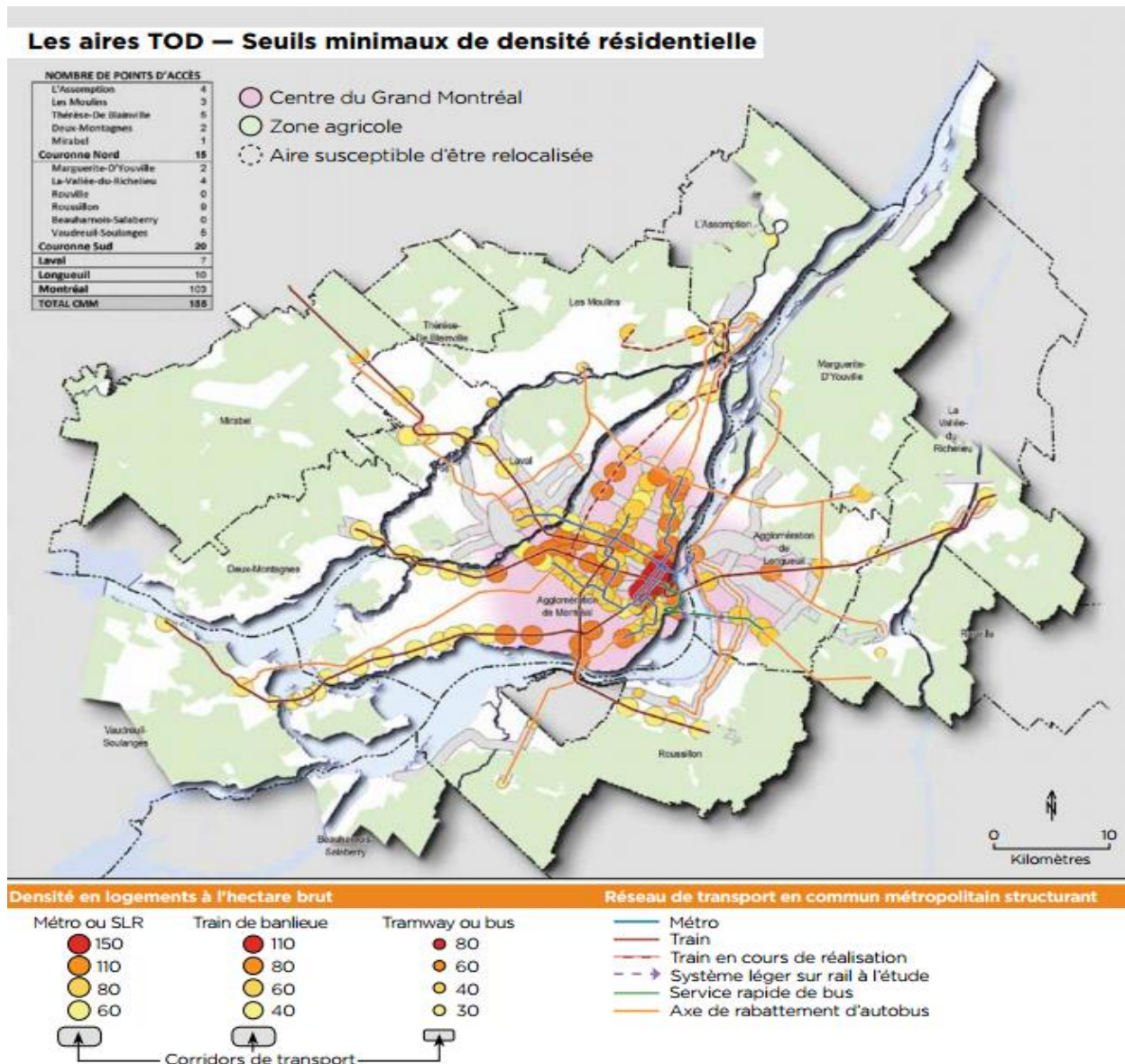
Plan métropolitain d'aménagement et développement (PMAD)

Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

- Adopté par les 82 municipalités de la CMM
- Propose une meilleure intégration entre planification urbain et transports
- Principe de conformité dans les plans régionaux (MRC) et municipaux (plans d'urbanisme)

Objectif:

Orienter 40% de la croissance des ménages (2011-2031) à proximité des points d'accès du réseau métropolitain de transport collectif.



Plan stratégique de développement



L'ARTM a la responsabilité d'établir
le **Plan stratégique de
développement (PSD)** couvrant
l'ensemble des services de transport
collectif de la région métropolitaine
de Montréal, en collaboration avec
ses partenaires.

Trois horizons de planification

1. La Vision 2050

En 2050, les citoyens de la région métropolitaine de Montréal peuvent se déplacer facilement grâce à un système de transport durable qui répond à leurs besoins. La majorité de leurs déplacements est réalisée en modes actifs et collectifs, contribuant à améliorer leur qualité de vie, à préserver l'environnement et à soutenir la vitalité économique et sociale de la région.



30 ans



2. La vision 10 ans

En 2032, l'ARTM aura contribué activement, avec la collaboration de ses partenaires, à créer une base solide pour accroître l'attractivité, l'achalandage et le développement du transport collectif métropolitain, au bénéfice de l'ensemble des usagers.



10 ans



3. Les cinq prochaines années

- Assurer une amélioration de la performance
- Sécuriser le financement des interventions les plus structurantes
- Identifier les interventions ambitieuses et réalisables pour la période 2028- 2032



5 ans

Le PSD prévoit :

- Ajustement annuel
- Révision aux 5 ans

Contractualisation des services

Contenu des ententes avec les opérateurs

Définition des rôles et obligations

1. Offre de service par mode (Bus, Métro, Trains, TA)
Offre de base avec une fourchette : km commercial
2. Autres services
Service client, Information clientèle et promotion
3. Ventes de titres et perception des recettes
4. Performance et qualité de service
(En développement)

Liste des immobilisations contractualisée

1. Types d'investissements
2. Financement

Rémunération en livraison de service de plus de 2G\$ /an

129 millions km commercial de bus
88 millions de voitures-km commercial de métro
11 millions de voitures-km commercial de train
5,7 millions de déplacements en transport adapté

Investissements en capital de plus de 600M\$ /an



Merci!

ARTM

Autorité régionale
de transport métropolitain
artm.quebec

**1001, boulevard Robert-Bourassa,
bureau 400
Montréal (Québec) H3B 4L4**